

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2026

Présidence de : M. BOLZE,
Maire

Présents : Mmes, MM, CATINOT, CHAMPION, LEFAIX, ROUX,
MANGOLD,
Adjoints

Mmes, MM, BERNHARD, CHATEAU, DAMY, DROT,
DUPONT, DUPUIS, FALCE, GLOAGUEN, GRILLET,
IMBERT, KAPELSKI, KUSMIERSZ, LIAUTÉ, PETIT,
PICARD, RAKIC, SUGUENOT, TILLIER, VION, ZIMMER,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme Anne-Valérie DAMY

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance :**

M. BLAS à Mme LIAUTE,
M. BRUNEL à Mme DUPUIS,
M. DAHLEN à M. GLOAGUEN,
M. DESARMENIEN à M. SUGUENOT,
M. GUYOT à M. CHAMPION,
Mme HEITZMANN à Mme DROT,
Mme LONGIN à M. VION,
Mme PINGAT à Mme LEFAIX,
Mme VALLADE à Mme CATINOT,

⇒ **Après son départ :**

⇒ **Jusqu'à son arrivée :**

Absent(e)s- excusé(e)s :

Mmes, MM, BLAS, BRUNEL, DAHLEN, GUYOT, HEITZMANN, LONGIN,
PINGAT, DESARMENIEN.

Le conseil municipal, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni le 5 juin 2026, sous la Présidence de M. Pierre BOLZE, Président.

Mme Anne-Valérie DAMY a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 H 30.

Point 1 - Communication du Maire sur les incidents survenus lors des 24 Heures et la Visite de la Préfète.

Monsieur le Maire intervient concernant l'incident survenu dans la nuit du vendredi lors des « 24 Heures Beaunoises », au cours duquel un individu a tiré des coups de feu en l'air à l'extérieur du périmètre. Monsieur le Maire condamne cet acte et remercie chaleureusement les forces de police pour leur intervention rapide et l'interpellation du suspect.

Afin de garantir la sécurité de tous, la course a été suspendue temporairement et le départ a été redonné le samedi à 7h00. Monsieur le Maire remercie les organisateurs, les bénévoles, les services municipaux et de sécurité qui ont permis le bon déroulement de la journée du samedi, conclue par une belle cérémonie de remise des prix.

Il confirme que la 39^{ème} édition de l'événement se tiendra bien au quartier Saint-Jacques. Toutefois, pour tirer les enseignements de cet incident, un retour d'expérience (RETEX) est programmé dès ce lundi en sous-préfecture avec tous les partenaires pour renforcer le dispositif de sécurité des prochaines éditions.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la visite officielle, la veille au matin, de Madame la Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or. Il la remercie chaleureusement pour sa confiance et le temps accordé à la commune de Beaune lors de ce déplacement, l'un de ses premiers sur le territoire départemental.

Au cours de cette matinée, Monsieur le Maire et Madame la Préfète ont notamment visité l'entreprise *HELICONCEPT*. Les échanges avec la direction et les salariés ont porté sur des enjeux territoriaux majeurs, tels que les difficultés de recrutement, la conjoncture économique et l'accès au logement pour les salariés. Madame la Préfète s'est montrée particulièrement attentive à ces problématiques qui touchent de nombreuses entreprises locales.

La visite s'est poursuivie à l'Hôtel de Ville, puis à la Communauté de brigades de gendarmerie des Blanches-Fleurs, et enfin à la Cité des Climats et des Vins de Bourgogne.

À cette occasion, les questions de sécurité ont été largement abordées. Monsieur le Maire annonce que lors de la prochaine séance du Conseil municipal, le 25 juin, un rapport sera présenté pour la réactivation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Cette instance associera le Maire, la Préfète, le Procureur de la République, la gendarmerie, ainsi que les chefs d'établissements scolaires, les bailleurs sociaux et le tissu associatif œuvrant dans la prévention. Madame la Préfète a d'ores et déjà fait part de son intention d'assister à l'installation de ce conseil, que Monsieur le Maire souhaite programmer rapidement après la séance du 25 juin.

Enfin, les discussions ont porté sur la politique de la ville et l'éducation, spécifiquement sur la situation des écoles classées en réseau d'éducation prioritaire (REP), à l'instar de l'école des Blanches-Fleurs, ainsi que sur les perspectives d'évolution de la carte scolaire. Monsieur le Maire remercie Madame la Préfète pour son premier retour constructif concernant les sollicitations qu'il a formulées auprès du Ministère de l'Éducation nationale, du Rectorat et de la Préfecture, visant à obtenir un soutien renforcé de l'État pour les écoles de la commune, en particulier celles situées en zone prioritaire.

Monsieur le Maire salue la qualité de ce dialogue actif et constructif avec les services de l'État. Il indique qu'il poursuit ce travail de concertation avec le Conseil départemental, la Région et les autres partenaires institutionnels afin de faire avancer les grands dossiers structurants et les projets de la ville et de la communauté d'agglomération.

Puis, le Maire cède la parole à M. TILLIER.

M. TILLIER revient sur les incidents survenus lors des 24 Heures de Beaune dans la nuit du 29 au 30 mai dernier. Il exprime son soutien aux participants, bénévoles, organisateurs et forces de l'ordre, et relaie l'inquiétude des familles et des parents de mineurs présents sur place.

Précisant que sa démarche se veut constructive et refuse toute polémique pendant l'enquête en cours, il estime nécessaire de tirer les enseignements de cet événement phare de la commune. Tout en remerciant le Maire pour ses premières réponses, il souhaite obtenir des précisions sur le dispositif de sécurité initial, la coordination des services (Ville, organisateurs, police, État), la gestion de l'information lors de l'interruption de la course, et les pistes d'amélioration futures. Il s'interroge notamment sur la pertinence de maintenir le lieu de l'épreuve au quartier Saint-Jacques. Enfin, il demande où en est l'engagement de campagne concernant le renforcement des effectifs de la police municipale pour sécuriser les manifestations locales. Il conclut que cette démarche vise uniquement, de manière transparente, à renforcer la sécurité de la population.

Puis, le Maire cède la parole à M. SUGUENOT

M. Alain SUGUENOT souhaite revenir sur les incidents survenus en marge des 24 Heures de Beaune. Il souligne que ce type de situation, bien que prévisible, nécessite une organisation préliminaire renforcée. Il suggère notamment d'envisager une fermeture anticipée de la manifestation afin de prévenir de tels comportements.

Par ailleurs, M. SUGUENOT tient à exprimer son émotion face au drame de Fleurance. Il estime que l'ensemble des élus, bien qu'il s'agisse d'un événement d'ampleur nationale, ne peut rester indifférent à la tragédie qui touche cette jeune fille et sa famille, à qui il adresse ses pensées. Il appelle à ce que toute la clarté soit faite sur les dysfonctionnements judiciaires constatés dans cette affaire, afin que de tels drames ne se reproduisent plus. Enfin, il rappelle que les violences faites aux enfants restent un sujet récurrent encore trop peu abordé, et remercie le conseil de partager cette émotion.

Le Maire apporte les précisions suivantes suite aux différentes interventions.

Le Maire indique qu'un ensemble d'actions en matière de sécurité et de sécurisation du territoire communal est actuellement en cours de réflexion et de mise en œuvre. Il précise que ces mesures concernent non seulement les manifestations organisées

sur le territoire, mais plus largement la politique de sécurité de la Ville, qu'il qualifie de priorité de la municipalité.

S'agissant des incidents survenus lors des 24 Heures de Beaune, le Maire rappelle qu'une réunion de retour d'expérience est organisée à la sous-préfecture avec l'ensemble des partenaires concernés afin d'identifier des pistes d'amélioration. Il indique que plusieurs axes de travail ont déjà été repérés à la suite des constats effectués sur le terrain par les élus présents lors de la manifestation.

Le Maire annonce par ailleurs que plusieurs délibérations relatives à la sécurité seront présentées lors du prochain conseil municipal du 25 juin. Il évoque notamment la réactivation du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ainsi que la création de trois postes supplémentaires au sein de la police municipale : un poste de chef de service et deux postes d'agents.

Il précise que cette politique de sécurisation reposera sur plusieurs leviers complémentaires : le développement de la vidéoprotection, le renforcement des effectifs de police municipale, l'accroissement de la présence humaine et de la médiation dans les quartiers, ainsi que des actions de prévention.

Le Maire indique également qu'une réflexion est engagée sur le renforcement de la présence des services municipaux dans les quartiers, le développement de la médiation sociale et de l'animation locale, ainsi que sur la mise en place d'un plan d'éducation de la jeunesse par le sport et la culture.

Enfin, il souligne la mobilisation des partenaires institutionnels de la Ville, notamment les services de l'État, la sous-préfecture et les forces de sécurité nationale, avec lesquels des échanges réguliers sont conduits afin de renforcer les dispositifs de sécurité sur le territoire communal.

Le Maire propose de poursuivre la séance et propose de passer à l'élections des délégués suppléants.

CM-26-0052 – Elections sénatoriales – désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Le Maire rappelle que le décret du 21 avril 2026 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, fixée au 26 octobre 2026. Le Maire invite les membres du Conseil municipal à réserver cette date dans leurs agendas, en précisant qu'il s'agit d'un dimanche.

Le Maire rappelle également que, dans le cadre des élections sénatoriales, le vote des délégués est obligatoire. C'est pourquoi il convient de procéder à la désignation de suppléants, les délégués titulaires pouvant, sur justification, être remplacés par ces derniers.

Conformément aux dispositions légales applicables, la Ville de Beaune dispose de 35 délégués titulaires, correspondant à l'ensemble des membres élus du Conseil municipal. Le Conseil doit par ailleurs désigner neuf délégués suppléants, cette désignation nécessitant un vote de l'assemblée.

Le Maire indique qu'en application des textes précités, il a été procédé à la convocation du Conseil municipal afin d'organiser cette élection.

Le Maire rappelle ensuite que l'élection des suppléants se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux dispositions légales. Il précise également que les listes peuvent comporter un nombre de candidats inférieur au nombre de sièges de suppléants à pourvoir.

Enfin, le Maire informe l'assemblée que quatre listes ont été déposées, dont deux listes incomplètes.

Préalablement aux opérations de vote, le Maire constitue le Bureau électoral. Sont désignés les 2 conseillers les plus âgés, Mme CHATEAU et M. FALCE, ainsi que les deux conseillers les plus jeunes, MM. TILLIER et BLAS.

Le Maire procède à l'élection des délégués suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- La liste « L'avenir de Beaune avec vous » a obtenu 28 voix. Sont élus délégués suppléants des conseillers municipaux dans le cadre des élections sénatoriales :
 - M. Jaouad OUIAZZANE
 - Mme Flavie DESSEREY
 - M. Arnaud MOINGEON
 - Mme Anne LEBLE
 - M. Cédric SAUVAGEOT
 - Mme Sophie RIFFIOD
 - M. Pascal DELAITRE
 - Mme Sophie BUSSOD
 - M. Xavier COSTE

CM-26-0053 – Elections professionnelles des représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST)

Le Maire cède la parole à Mme Sophie LEFAIX pour la présentation du projet de délibération.

Mme LEFAIX rappelle la composition ainsi que le rôle de cette instance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE le nombre de représentants du personnel à 4 titulaires et 4 suppléants,
- DECIDE de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel, soit 4 titulaires et 4 suppléants,
- DECIDE le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions soumises pour avis à cette instance,
- AUTORISE Le Maire ou son Représentant à effectuer toute démarche et signer tout acte dans ce cadre.

Le Maire profite de cette communication pour évoquer l'organisation des prochaines élections des représentants du personnel.

Il rappelle que, dès le début du mandat, une attention particulière a été portée aux agents des différentes collectivités et établissements, à savoir la Ville de Beaune, le CCAS et la Communauté d'agglomération.

En conclusion de son propos, le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation des temps d'échange conviviaux organisés au sein des services afin de permettre un dialogue direct avec les agents.

Pierre BOLZE précise que cette démarche est désormais quasiment achevée pour les services de la Ville de Beaune et se poursuit actuellement au sein de la Communauté d'agglomération. Ces rencontres permettent d'échanger avec les agents sur leur ressenti, leur perception de l'organisation des services ainsi que sur les missions exercées, dans l'objectif de construire collectivement une feuille de route et une vision partagée de l'action publique locale.

Le Maire souligne l'importance de ces temps d'échange, auxquels participent également les élus, adjoints et vice-présidents en charge des différents secteurs de compétences. Il indique attacher une importance particulière à ce dialogue direct avec les agents des collectivités.

Enfin, il rappelle que les élections des représentants du personnel se tiendront d'ici la fin de l'année et qu'elles s'inscrivent dans la poursuite du travail de réorganisation et d'évolution des institutions et des services.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30.

La Secrétaire
SIGNE
Valérie DAMY

Le Maire
SIGNE
Pierre BOLZE